

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 24 juin 2024

Délibération N° 24/06/2024 03

**COMPTE ADMINISTRATIF 2023  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**

=====  
L'an deux mille vingt-quatre, le 24 juin à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Nicolas DESFACHELLE en suite de convocation en date du 18 juin 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Nicolas DESFACHELLE, Christophe LOURME, Laurence FACHAUX-CAVROS, Fabrice CAPRON, Béatrice WOZNIAK, Nicolas KUSMIEREK, Lise-Marie MARTEL, Philippe MERCIER, Nathalie CARTIGNY, Frédéric HOUPLAIN, Fatima ATTINI, Alain STEUX, Sandrine NOWAK, Christophe COUPARD, Jean-Fabrice PINGUIN, Florence CAUDRON, Corinne MERCIER, Aurélie LITTAYE, Angélique DELMEIREN, Jean-Christophe CAMBIER, Lucas CHASSAGNE, Laura OLENDER

Étaient absents excusés :

Mme Karine GOUBE qui a donné procuration à Mme Laurence FACHAUX-CAVROS  
M. Marc LABUR qui a donné procuration à M. Frédéric HOUPLAIN  
Mme Fabienne CAMUS qui a donné procuration à M. Philippe MERCIER  
M. Thierry PLOUVIEZ qui a donné procuration à Mme Béatrice WOZNIAK

Étaient absents :

M. Pierre-Marie SOUILLARD  
M. Serge BRUNEAU  
Mme Maggy JANSOONE

Mme Laura OLENDER est élue Secrétaire.

La séance ouverte, M. le Président donne lecture du rapport ci-après :

« Le compte administratif du Budget Principal 2023 présente les résultats ci-après conformes à ceux du compte de gestion du Receveur Municipal :

Section de fonctionnement :

Excédent de clôture 2023 :                    + 1 960 913.35 €

Section d'investissement :

✓ Résultat de clôture :	344 627.62 €
✓ Déficit des restes à réaliser :	- 828 992.07 €
<u>Déficit de clôture 2023 :</u>	<u>- 484 364.45 €</u>

En application des règles édictées par l'instruction budgétaire et comptable, je vous propose au nom du Bureau Municipal d'affecter :

- La somme de 484 364.45 € au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » du budget 2024
- La somme de 1 476 548.90 € à la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » du budget 2024 »

**Le rapport est adopté à l'unanimité.**

**Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Préfecture le  
et de la publication le 25 juin 2024  
Extrait certifié conforme à l'original  
Nicolas DESFACHELLE  
Maire,**

